

Préfecture

Direction des Migrations et
de l'Intégration
Bureau de l'accueil et
de l'admission au séjour

ETUDIANTS ETRANGERS EN FIN D'ETUDES
**Liste des justificatifs à fournir pour obtenir un titre de séjour « Recherche
d'emploi ou création d'entreprise »**
(ou une autorisation provisoire de séjour selon la nationalité du demandeur)

Pièces à joindre en original et photocopies lisibles (NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel)
De façon à faciliter le traitement du dépôt, merci de ne pas utiliser d'agrafes

Dépôt : 97 rue Molière – Lyon 3ème – 1^{er} étage guichet 36 – sans rendez-vous du lundi au vendredi à partir de 9h

A partir de septembre 2019, dépôt des dossiers uniquement au *Student Welcome Desk* – Université de Lyon – 92 rue Pasteur – 69 007 – sans rendez-vous du lundi au vendredi

Visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) ou titre de séjour mention « étudiant » ou « étudiant-programme de mobilité » en cours de validité ;

Passeport (photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées, vignette OFII et visa) ;

Justificatifs d'état-civil (originaux et traductions)

Uniquement pour le renouvellement d'un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)

- extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance ou livret de famille avec filiation ;
- si vous êtes marié et/ou avez des enfants : extrait d'acte de mariage, et/ou jugement de divorce, et/ou extraits d'acte de naissance des enfants (ou livret de famille) ;
- en cas de modification dans la situation familiale : fournir le document justificatif correspondant.

Justificatif de domicile du demandeur datant de moins de 3 mois :

- factures (électricité ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou assurance habitation ;
- si hébergement dans un foyer ou une résidence universitaire, attestation de résidence de moins de trois mois, signée et tamponnée par le directeur de l'établissement) portant **le n° du logement** ;
- si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatifs de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant.

NB : Les quittances de loyer établies par des particuliers et les factures de téléphones portables ne sont pas acceptées.

- **Diplôme, obtenu dans l'année, au moins équivalent au grade de master⁽¹⁾ ou diplôme de licence professionnelle** (en l'absence de présentation du diplôme, joindre les relevés de notes ou une attestation définitive de réussite pour justifier de la réussite à la formation)
- Le cas échéant, tout justificatif d'un projet de création d'entreprise dans un domaine correspondant à la formation ou aux recherches du demandeur ;
- **Justificatif de couverture sociale**
- **3 photographies d'identité récentes** (format 35 mm x 45 mm – Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005)

ATTENTION

La demande doit être formulée avant l'expiration du titre de séjour.

⁽¹⁾ou le diplôme de niveau I labellisé par la conférence des grandes écoles (mastère et "master of science") ou le diplôme enregistré au niveau I au RNCP